



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secourisme

Question écrite n° 67190

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés liées à l'absence d'une formation unique en secourisme en France. Elle lui rappelle que le certificat de formation de secouriste sauveteur du travail (CSST) n'est pas tout à fait identique au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). En effet, outre les risques spécifiques, le SST est soumis à une formation continue (4 heures tous les 24 mois). De son côté, le détenteur du PSC1 doit suivre un module spécifique (4 heures en plus de la formation aux risques de l'entreprise) pour se voir délivrer le CSST. Elle constate que cette absence de formation unique complique le travail des professionnels de la sécurité civile, notamment à la Croix-Rouge. Aussi elle lui demande quelles mesures elle envisage concernant l'évolution nécessaire de la formation en matière de secourisme en France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67190

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8698

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)